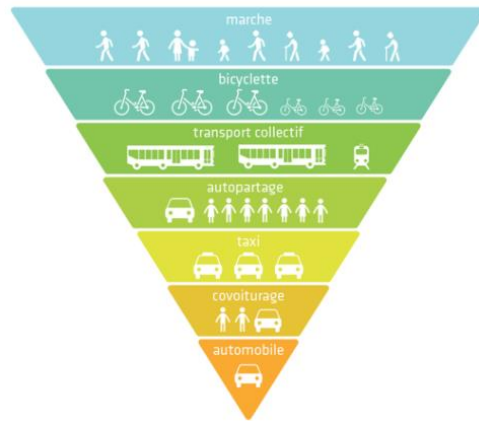


La troisième et dernière phase du Plan Communal de Mobilité de Visé, document de planification et d'orientation à long terme, est finalisée.

La Commune, en association avec la Région wallonne et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement et la sécurité de l'ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l'usage des modes de transport durables.

Qu'est-ce que le plan d'actions ?

La phase 3 du PCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.



Ces objectifs découlent du diagnostic, réalisé à partir des recherches et réunions organisées dans la commune durant la première phase d'élaboration du PCM et de la réunion de consultation publique à l'issue de celle-ci.

Le PCM et vous

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l'**enquête publique** qui se déroulera à partir du **19-09-2022** et dure 45 jours calendrier.

Une **séance d'information** est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PCM. Elle se déroulera le **05-10-2022 à 20 heures**, à l'Hôtel de Ville sis rue des Recollets, 1

Qu'allez-vous trouver dans le plan d'actions ?

Le document de phase 3 est le plan d'actions. Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l'objet d'une traduction concrète au sein du plan d'actions. Celui-ci regroupe :

- **Des propositions de développement et d'amélioration des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;**
- **Des actions concrètes, telles que la gestion du stationnement, le réaménagement de voiries, carrefours ou places publiques ;**
- **Des mesures relatives à la gestion de la mobilité sur le territoire telles qu'une nouvelle hiérarchie du réseau viaire accompagnée d'une signalisation claire ;**
- **Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer - intermodalité - covoiturage.**

Ce plan n'est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une dynamique permanente d'organisation et d'évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.

Le PCM est un document d'orientation stratégique. Dès lors, le plan d'actions n'est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d'ensemble concernant l'évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune pour les 10 ans à venir.

Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu'avec d'autres acteurs, comme la Région.

Le PCM est l'occasion d'optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire de Visé et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacements en essayant de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).

LES ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

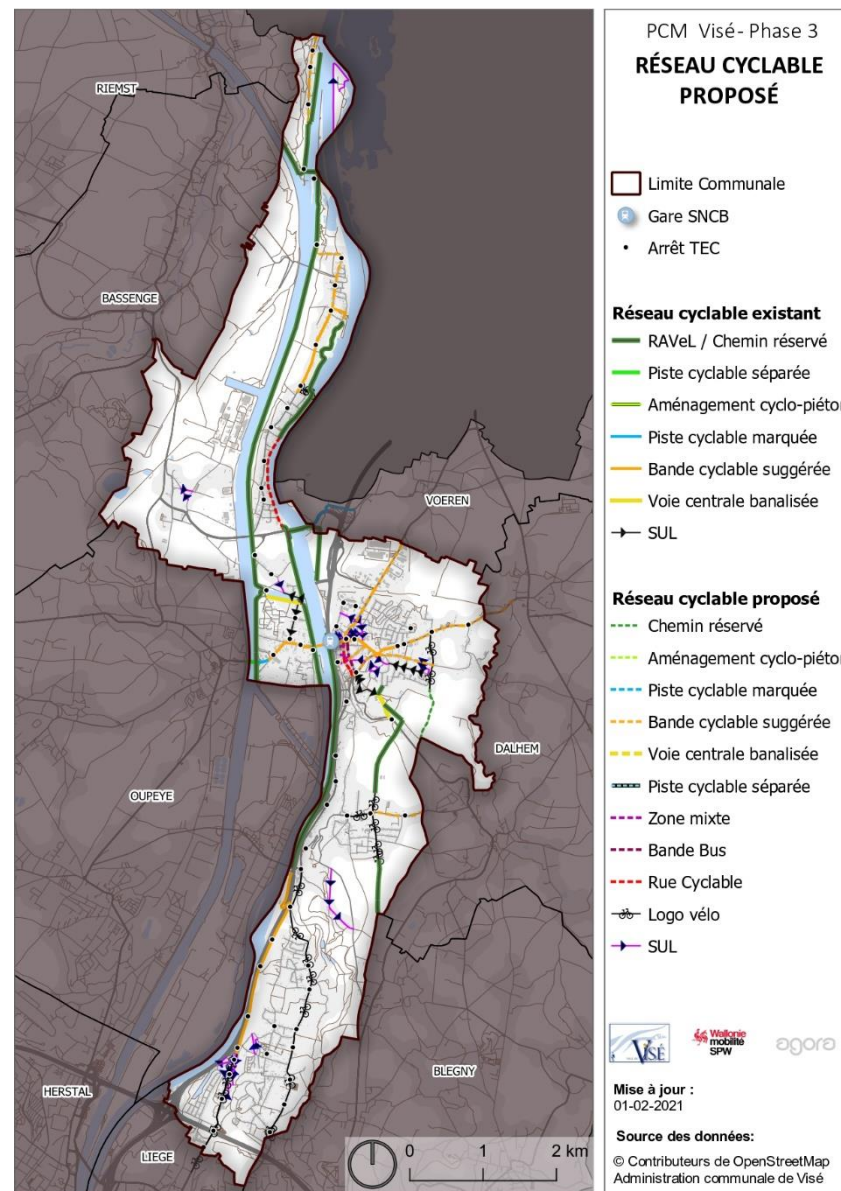
Promouvoir les modes actifs en alternative à la voiture

En faveur des piétons

- Continuer à rénover et à améliorer les cheminements piétons en adaptant progressivement l'espace public pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Garantir un cheminement continu d'un côté au moins de la voirie ;
- Sécuriser et rendre accessibles les traversées piétonnes ;
- Promouvoir les itinéraires de loisir et adapter une partie ou des tronçons de ceux-ci pour les déplacements quotidiens des piétons et PMR ;
- Utiliser un revêtement adéquat sur les trottoirs et mieux entretenir les revêtements existants ;
- Développer davantage les zones partagées à proximité des équipements commerciaux, scolaires ainsi qu'au sein des quartiers résidentiels et des villages ;
- Relier les cheminements piétons aux arrêts de transports en commun et au RAVeL.

En faveur des cyclistes

- Mise en place d'un réseau cohérent et efficace au quotidien afin de relier les commerces, administrations, pôles scolaires et de transport public, et autres activités ;
- Améliorer la perméabilité du réseau cyclable, notamment en étudiant l'ouverture de SUL où c'est techniquement possible et des nouveaux chemins réservés ;
- Favoriser les déplacements à vélo en marquant des zones avancées aux feux, les aires de circulation mixte, marquages au sol ;
- Installer, entretenir et sécuriser les équipements de parcage des vélos aux lieux importants, à savoir près des bâtiments publics (administrations, écoles, commerces...) ainsi qu'aux pôles d'intermodalité (Eurogare de Visé) ;
- Mettre en place des services ou actions de sensibilisation qui encouragent la pratique du vélo et du vélo à assistance électrique.



Optimiser l'offre en transports en commun

Concernant les trains

- Améliorer l'accessibilité à la gare de Visé ;
- Favoriser l'intermodalité train – vélo à la gare de Visé ;
- Favoriser l'intermodalité train – vélo à la future gare de Cheratte ;
- Favoriser l'intermodalité voiture – train à la future gare de Cheratte ;
- Favoriser l'intermodalité train – bus à la gare de Visé.

Concernant les bus

- Améliorer l'accessibilité des piétons, PMR aux arrêts du TEC et la signalisation de ces derniers ;
- Favoriser l'intermodalité bus-vélo (stationnement vélo, abris vélos) ;
- Promouvoir le transport en commun pour les déplacements domicile-travail ;
- Renforcer l'offre du TEC, notamment au niveau de la desserte de Richelle et de Cheratte-Hauteur.

Gérer et prévoir l'évolution de la mobilité relative au développement économique et urbain du territoire

- Encourager les futures entreprises du Trilogoport à sensibiliser leurs employés à l'utilisation du co-voiturage ;
- Limiter la circulation de poids lourds sur les axes non structurants du réseau routier ;
- Anticiper les besoins des parkings dédiés pour les poids lourds dans les parcs d'activité économique ;
- Favoriser la livraison en dehors des heures d'affluence et le mercredi matin, et appliquer des dispositions équivalentes à la collecte des déchets dans les rues commerçantes ;
- Atténuer les discontinuités existantes entre les différents bassins de vie.

Gérer le trafic routier

- Modérer la vitesse ;
- Anticiper les effets induits, en termes de flux de circulation supplémentaire, des projets ;
- Diminuer les nuisances associées au trafic de transit rue de Richelle ;
- Sécuriser les carrefours problématiques et notamment le carrefour dit de la Gendarmerie (croisement avenue Albert 1er, rue de La Fontaine et rue de Mons) et le carrefour au pied de la côte de Richelle (chaussée d'Argenteau) ;
- Adapter le gabarit de certaines voiries tenant compte de la hiérarchie viaire lorsque le contournement Nord sera opérationnel ;
- Diminuer le trafic lié à la dépose et reprise scolaire ;
- Entraver le transit camion dans l'entité de Visé et aménager les voiries/accès de manière à réduire la nuisance des camions qui doivent livrer dans l'entité ;
- Aménager la mobilité en pensant à la convivialité pour les habitants et visiteurs ;
- Promouvoir la création de zones 30 et/ou zone de rencontre de façon à améliorer le cadre de vie et la cohabitation des différents modes de transport dans les lieux centraux (places, ancien cœur de ville, abords des écoles, etc.) ;

Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l'espace public

- Diminuer la pression du stationnement dans le centre-ville en augmentant la rotation du stationnement - contrôle ;
- Réorganiser l'offre de stationnement dans le centre-ville et inciter le stationnement dans les poches de stationnement proches du centre - signalétique ;
- Optimiser l'utilisation du parking SNCB ;

Réduire l'usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- Sensibiliser les parents et les élèves à un changement d'habitudes en matière de mobilité ;
- Promouvoir l'utilisation des modes actifs ;
- Les abords des écoles doivent inciter le plus possible à l'usage des modes actifs ;
- Protéger les écoles contre le trafic de transit, les vitesses excessives, les nuisances de la voiture.

Services de mobilité

- Aménager des parkings de covoiturage ;
- Promouvoir la création de nouveaux services de mobilité (autopartage, réparation de vélos, micromobilité en libre-service, etc.) ;
- Pérenniser les services de mobilité pour les personnes isolées et PMR ;
- Renforcer le service Mobilité de la Commune dans son rôle de communication et sensibilisation (articles dans le journal communal, sur le site Internet, organisation de campagnes et actions de sensibilisation à une mobilité alternative).

